



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

*Secrétariat du conseil maritime
de la façade Manche Est-mer du Nord*

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord Commissions spécialisées

Compte-rendu des commissions spécialisées organisées dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du document stratégique de façade – les 09, 14 et 16 janvier 2020 –

Annexes

- Annexe 1 : Liste des participants aux commissions spécialisées

1. Cinq ateliers qui s'inscrivent dans le travail de co-construction du DSF

Les cinq commissions spécialisées (CS) du CMF MEMNor se sont réunies les 9, 14 et 16 janvier 2020 afin de travailler à l'élaboration du plan d'actions du document stratégique de façade (DSF). Il s'agit de proposer des actions nouvelles permettant de rendre opérationnels les objectifs stratégiques.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la construction du volet opérationnel de la stratégie de façade maritime, adoptée par les préfets coordonnateurs de façade le 25 septembre 2019.

L'élaboration du plan d'actions a débuté en novembre 2019. Il permettra la mise en œuvre d'un ensemble d'actions élaborées en concertation qui rendront opérationnels les objectifs de cette stratégie.

En effet, le plan d'actions vise à assurer la mise en œuvre concrète des 52 objectifs environnementaux et 49 objectifs socio-économiques définis dans la stratégie.

Dans ce cadre, plusieurs phases de travail se sont d'ores et déjà succédé :

- un premier inventaire des mesures des actions conduites par les services de l'État et les collectivités territoriales, au titre des politiques publiques d'initiatives nationales ou de la mise en œuvre d'instruments communautaires ou internationaux
- une deuxième phase d'aide à la réflexion qui se traduit par une analyse de l'adéquation des actions existantes aux ambitions de la stratégie. Cette analyse permet d'envisager l'ensemble des mesures qui existent déjà et qui sont mises en œuvre ou planifiées et d'identifier si elles permettent de répondre à l'objectif ou, le cas échéant, si des actions nouvelles permettraient d'enrichir l'état de l'existant.
- une phase de propositions d'actions nouvelles ou de pérennisation des actions existantes

Cette phase de proposition de mesures nouvelles est coconstruite avec le conseil maritime de façade (CMF) et ses instances. C'est donc l'objet de ces cinq CS, dont les conclusions seront restituées lors d'une CP élargie aux CS, le 07 février.

En parallèle de ces travaux avec les CS, des ateliers de concertation dans les territoires, menés par la DRIMer, se tiendront au cours des semaines 3 et 4, avec le public et l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral.

À la suite de ces ateliers en CS et sur les territoires, une première version de ce plan d'actions coconstruit sera transmis à la DEB et à la DML le 14 février.

Ces actions seront soumises à une évaluation environnementale stratégique conduite par le bureau d'études EPICES. À ce titre, il mènera deux types d'évaluation :

- une évaluation de l'incidence des actions sur l'environnement
- une évaluation du coût et de l'efficacité des actions

Le bureau d'études rendra son analyse le 15 mai 2020. Le projet de plan d'actions sera ensuite soumis à une procédure de concertation en façade. Il sera présenté au CMF en juin, puis à l'autorité environnementale en juillet 2020 pour trois mois. Il sera ensuite soumis à consultation du public et des instances à partir de novembre 2020.

2. Objectifs

Ces commissions spécialisées s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du deuxième volet du DSF et contribueront à la construction du plan d'actions.

Elles permettent d'échanger sur les objectifs environnementaux et socio-économiques de la stratégie et sur les premières pistes d'actions qui ont été identifiées par le comité technique du DSF de la façade MEMN et les administrations centrales. De plus, ces travaux ont pour objectif d'amender ces réflexions avec des propositions supplémentaires et d'éventuelles modifications et avis qui feront évoluer les actions.

Les éléments discutés et les actions proposées alimenteront les réflexions et contribueront à la rédaction d'une première version du plan d'actions.

Ces cinq rencontres sont également l'occasion de procéder à l'élection des président(e)s des commissions spécialisées, si les candidatures et le nombre de membres présents le permettent.

3. Déroulé des séances

Séances
Commission spécialisée « Milieu vivant » ouverte aux experts, le 09 janvier (matin – Préfecture de région Normandie – Rouen)
Commission spécialisée « Articulation mer et littoral » ouverte aux experts, le 09 janvier (après-midi – Préfecture de région Normandie – Rouen)
Commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » ouverte aux experts, le 14 janvier (matin – Préfecture de région Normandie – Rouen)
Commission spécialisée « Loisirs et tourisme » ouverte aux experts, le 14 janvier (après-midi – Préfecture de région Normandie – Rouen)
Commission spécialisée « Ressources non biologiques » ouverte aux experts, le 16 janvier (matin – Préfecture de région Normandie – Rouen)
À venir - Restitution en commission permanente (élargie aux commissions spécialisées) du CMF, le 07 février (matin – Préfecture de région Normandie – Rouen)

Chaque CS a débuté par l'élection de son président, si toutefois les candidatures et les membres présents étaient en nombre suffisant.

Les séances en commissions spécialisées ont ensuite été l'occasion, en propos introductifs, de présenter aux membres le contenu de la stratégie de façade maritime et le contexte dans lequel elle s'inscrivait. En support de cette introduction, une vidéo réalisée en motion design à la demande de la DIRMer par l'agence de communication Sydo a été diffusée afin d'illustrer le DSF.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque regrette par ailleurs que n'apparaissent pas dans cette vidéo, au même titre que les grands ports maritimes, le port de Calais et de Boulogne.

Le calendrier prévisionnel des travaux d'élaboration du plan d'actions a également été présenté aux membres (cf. **1. Contexte**).

Les séances de travail ont ensuite été introduites par une présentation de la méthode d'analyse menée par les services de l'État. En se basant sur l'inventaire des mesures existantes, une analyse de l'adéquation de ces actions aux ambitions du DSF a été conduite.

Cet inventaire permet de dresser un état des lieux de l'existant, d'identifier des besoins de moyens ou de pérennisation des actions mises en œuvre, ou encore si cet état des lieux ne permet pas d'atteindre les objectifs, de servir de support de réflexion pour la proposition de mesures nouvelles.

Cette analyse est fournie aux membres des CS sous la forme de feuillets ; ces outils supports synthétisent les premières analyses de suffisances et les pistes et réflexion et d'actions nouvelles proposées pour les objectifs environnementaux et socio-économiques.

La séance de travail avec les membres des CS permet d'approfondir la réflexion en discutant, objectif par objectif, de la pertinence des propositions. Ces échanges permettront d'enrichir le plan d'actions de toutes les remarques, modifications et nouvelles propositions.

Les principales remarques des cinq CS sont synthétisées ci-après.

L'intégralité des commentaires et les propositions de modification ou d'ajout d'actions nouvelles, pour chacun des objectifs environnementaux et socio-économiques, est détaillé dans les tableaux joints.

4. Synthèse des commissions spécialisées

- **Élections des président(e)s des commissions spécialisées**

Les membres des CS « Milieu vivant », « transport maritime et infrastructures portuaires » et « Loisirs et tourisme » ont décidé, sur proposition du secrétariat, de reporter l'élection du président de CS, faute de candidat.

Monsieur Jean LE PETIT est élu président de la CS « Articulation mer et littoral », avec : 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Madame Laëtília PAPORE est élue présidente de la CS « Ressources non biologiques », avec : 5 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

- **Opposabilité du DSF**

Le DSF est un document opposable. De ce fait, il impose une obligation de compatibilité aux plans, programmes, schémas et projets situés dans un périmètre qui s'étend jusqu'à la limite de la ZEE pour la partie marine. Pour la partie terrestre, les plans, programmes, schémas, projets et autorisations doivent prendre en compte le DSF.

L'ensemble des membres des CS rappellent l'importance d'articuler l'ensemble des stratégies de gestion et de protection, qu'elles soient marines ou terrestres de façon à obtenir une réelle cohérence dans les actions menées.

Manuel SARRAZA précise qu'en termes d'articulation entre le SDAGE Seine-Normandie et le DSF, un décalage de deux mois pourrait être à prévoir entre le planning de travail pour la construction du plan d'actions et l'élaboration du SDAGE. En effet, la première version du SDAGE est fournie au comité de bassin en avril, pour approbation en juin.

Dominique GODEFROY tient à nuancer le régime d'opposabilité du DSF par l'exemple actuel de la baie d'Authie. Il précise que ce document est opposable sauf mesure exceptionnelle et décision du préfet, comme illustré par le projet de construction de la digue et de rechargement de plage en baie d'Authie.

Plus précisément, la communauté de communes demande la construction d'une digue rétro-littorale pour protéger les populations des risques d'inondations.

L'autorité environnementale n'est alors pas consultable car c'est une mesure de protection, prise dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le préfet a donc pris acte de la décision, sans arrêté préfectoral.

Il regrette, dans ce cas précis, un manque de prise en compte des enjeux environnementaux qui seront fortement impactés par la construction de cette digue (extraction de sables, mises en place de buses, dérangement avifaune et mammifères, impacts sur les gisements coquilliers, etc.), tout comme l'absence d'analyse et la prise en compte de l'impact que vont générer ces mesures de protection des populations. Il déplore le fait que la solution de repli n'ait pas été préférée, au profit d'une stratégie d'enrochement.

- **Application de la doctrine ERC**

Les membres des CS ont fait part de l'absence de cadrage de cette doctrine et de réponse aux questions qui ont été posées à plusieurs reprises (qui, quoi, comment ?), notamment sur la thématique précise de la compensation.

Ils insistent également sur le fait que la compensation se doit d'être appliquée a posteriori des actions d'évitement et de réduction, surtout en milieu marin où les solutions de compensation sont très compliquées à trouver.

La DIRMer souligne qu'elle a plusieurs fois alerté l'administration centrale sur ces interrogations et que les réflexions sur ces sujets devraient largement progresser dans le courant de ce semestre pour être en mesure d'apporter des éléments plus précis aux membres du CMF.

Les membres ont également précisé que les sites naturels de compensation en mer ne sont pas les seuls outils mobilisables. En effet, des solutions transitoires peuvent être mises en œuvre, qui permettraient également de responsabiliser davantage les acteurs. Une vision d'ensemble et concertée entre les acteurs est indispensable.

- **Définition des cibles pour les objectifs environnementaux**

Un travail de définition de 15 cibles associées aux objectifs environnementaux restait à mener. Les membres ont fait part aux services de l'État de leur volonté d'être informés quant à l'avancée de ces travaux.

La DIRMer s'engage donc à organiser un atelier de concertation avec les CS au printemps afin de partager l'avancée des réflexions et de façon à concerter leur élaboration.

- **Contexte politique : Brexit**

Les membres des CS ont rappelé que le contexte dans lequel les acteurs de la façade évoluent actuellement est très incertain en raison du prochain Brexit.

En fonction des accords qui vont en résulter, de nombreuses actions et perspectives pourraient être remises en question.

Il est donc primordial de prendre en compte ce contexte précis dans le cadre de l'élaboration du plan d'action et du DSF au sens large.

La DIRMer précise que ces éléments pourront être pris en compte lors de la consultation du public et des instances. En effet, cette consultation fera émerger des remarques et avis, par exemple des CRPMEM pour la thématique « pêche », qui pourront faire évoluer le plan d'actions en fonction des conséquences et de la réalité du Brexit.

- **Exploitation des retours d'expériences et simplification administrative**

L'exploitation des retours d'expériences est fortement attendue par les acteurs sur plusieurs thématiques transversales telles que les habitats marins, les projets éoliens, les effets cumulés et les impacts des activités.

De nombreux programmes et études sont menés par des acteurs à l'échelle locale, nationale et même internationale. Les membres identifient un réel besoin de visibilité sur ce qui est conduit, tout comme la nécessité d'exploiter et de partager ces informations et retours d'expériences.

Dans cette même perspective, les acteurs sollicitent une simplification administrative et s'interrogent sur la pertinence de plusieurs actions qui visent à créer des conseils ou comités supplémentaires pour avis.

Ils estiment important de ne pas démultiplier ces instances pour alourdir davantage les processus de consultation qui sont déjà chronophages pour les porteurs de projets et peuvent représenter de réels freins.

La volonté des membres de ne pas complexifier davantage les procédures s'est notamment illustrée par les nombreux débats qu'a soulevés la mesure nouvelle D01-OM-OE02-AN1 « *Structurer au niveau national un comité scientifique dédié à l'éolien en mer pour assurer la pertinence et la cohérence des préconisations vis-à-vis de l'évaluation et de la réduction des impacts environnementaux* ».

La sous-action 4 proposée consiste en effet à saisir ce conseil national pour formuler un avis sur les projets éoliens, ce qui a suscité l'inquiétude des membres quant à la pertinence de cette nouvelle instance nationale. Les membres des CS rappellent également qu'il est important de mettre en cohérence les actions qui sont déjà menées.

L'ensemble des réserves des membres seront donc transmises à la DEB.

La DIRMer et les membres des CS s'accordent toutefois à dire que le CMF est un outil efficace de mise en lien des différentes activités et un lieu de partage de connaissance qui doit se pérenniser.

- **Remarques générales de travail**

L'ensemble des membres des CS ont rappelés à plusieurs reprises la nécessité de transparence et de partage d'informations entre les différents échelons administratifs.

Ils regrettent un manque de concertation dans la mise en œuvre de mesures comme c'est le cas pour la mesure M003-NAT-1b relative à la création d'un réseau de zones de protections fortes (ZPF). Ils demandent vivement à être associés à la définition et à l'élaboration des zones concernées, ce qui impactera largement les acteurs de la façade. Ils insistent également sur la nécessité de porter à leur connaissance l'ensemble des travaux qui sont menés par les services de l'État pour leur parfaite information.

De la même façon, ils soulignent la nécessité d'avoir une définition nationale de la notion d'artificialisation et notamment pour la caractérisation des mesures de rechargement de plages.

Les membres ont signalé au cours de cette séance de travail que les actions proposées ainsi que les sous-actions qui leur sont associées se doivent d'être plus détaillées. En effet, un niveau de précisions supplémentaires sur l'objet de la sous-action mais également sur les activités impliquées et le rôle de chaque acteur permettrait de favoriser une meilleure compréhension.

De plus, les acteurs sollicitent davantage de précisions quant à l'articulation entre les sous-actions ; il est ainsi nécessaire d'indiquer s'il existe un lien complémentaire et/ou chronologique entre chaque sous-action.

- **Évolutions relatives aux mesures nouvelles proposées**

Plusieurs sous-actions concernent l'élaboration de guides méthodologiques ou de bonnes pratiques :

Code action nouvelle	Libellé action nouvelle	Libellé sous-action
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer.	Sous-act ðn 3 : Elaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact sur les habitats de la zone des 3 milles, et format ðn des services instructeurs pour assurer leur compatibilité avec les OE.
D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale.	Sous act ðn 3 : Elaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les OE. NB : la diffusion vers les pratiquants de sports de nature est prévue dans une mesure dédiée.

Dans ce cadre, les membres ont rappelé à plusieurs reprises l'importance d'associer les acteurs concernés à l'élaboration de ces documents.

Ces recommandations seront donc transmises puis intégrées dans les libellés des actions ou sous-actions en question.

Ces cinq CS ont également favorisé l'émergence de nouvelles propositions.

Pour l'activité d'extraction de granulats marins par exemple, les acteurs ont rappelé l'importance d'encourager la mise à disposition d'un foncier suffisant dans les ports et de zones adaptées à l'activité et au stockage des matériaux.

Les acteurs ont également fait part de l'importance de développer une réflexion sur l'utilisation des friches portuaires, pour le développement d'énergies renouvelables et notamment photovoltaïques et la valorisation de ces friches pour des usages portuaires dans une logique du « port dans le port ».

Les actions de traitement des effluents des navires (eaux noires et eaux grises) ainsi que la thématique du carénage sauvage sont des thématiques à enjeux, qui nécessitent la mobilisation de moyens (techniques et financiers), au regard des membres des CS.

L'ensemble de ces réflexions ont donc fait l'objet de propositions d'actions ou sous-actions nouvelles, qui seront transmises aux directions d'administration centrales.

Annexe 1 : Liste des participants aux commissions spécialisées

Commission spécialisée « Milieu vivant » - le 09 janvier 2020 (9h30-13h30)

AMAT Juliette – DIRMER MEMNor
BRIEAU Léa – URCPPIE Normandie / Animation de l'Observatoire de la pêche
DE ROTON Gwenola – Office Français de la Biodiversité
DUMENIL Corentin – DIRMER MEMNor
KIRCHSTETTER France – France Énergie Éolienne (FEE)
MAIRE Lisa – DIRMER MEMNor
MEZIANI Sofia – DIRMER MEMNor
PAPORE Laëticia – Union nationale des producteurs de granulats
VIERA Antony – CRPMEM Hauts-de-France

Commission spécialisée « Articulation mer et littoral » - le 09 janvier 2020 (14h00-17h30)

AMAT Juliette – DIRMER MEMNor
DE ROTON Gwenola – Office Français de la Biodiversité
DUMENIL Corentin – DIRMER MEMNor
GODEFROY Dominique – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
GREGOIRE Pascal – Grand port maritime de Dunkerque
KIRCHSTETTER France – FEE
LEGER Jean-Luc – CESER Normandie
LEPETIT Jean - Conseil départemental de la Manche
MAIRE Lisa – DIRMER MEMNor
MEZIANI Sofia – DIRMER MEMNor
ROBERT Bernard – Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)
SARRAZA Manuel – agence de l'eau Seine-Normandie
SAVARY Manuel – Comité régional de la conchyliculture de Normandie-mer du Nord
THOMAS Dominique – Fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale

Commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » - le 14 janvier 2020 (9h30-13h00)

CANNESSON Jean-Yves – CESER Hauts de France
COUV RAT Claire – DIRMER MEMNor
DEL FRANCO Delphine – confédération française démocratique du travail
DEVETAKOV Helena – DIRMER MEMNor
DUMENIL Corentin – DIRMER MEMNor
KIRCHSTETTER France – France Énergie Éolienne
LEBEL Alain – fédération des industries nautiques

LEGER Jean-Luc – CESER Normandie
MAIRE Lisa – DIRMER MEMNor
MEZIANI Sofia – DIRMER MEMNor
SAMSON Sandrine – Grand Port maritime de Rouen

Commission spécialisée « Loisirs et tourisme » - le 14 janvier 2020 (14h00-17h30)

BENBASSA Dominic – FFESSM
COUVRAT Claire – DIRMER MEMNor
DEVETAKOV Helena – DIRMER MEMNor
DUMENIL Corentin – DIRMER MEMNor
KIRCHSTETTER France – France Énergie Éolienne
LEBEL Alain – fédération des industries nautiques
MAIRE Lisa – DIRMER MEMNor

Commission spécialisée « Ressources non biologiques » - le 16 janvier 2020 (9h30-13h00)

COQUET Annabelle – DIRMER MEMNor
DEREUX Thierry – France Nature Environnement (FNE)
DEVETAKOV Helena – DIRMER MEMNor
DUMENIL Corentin – DIRMER MEMNor
GREGOIRE Pascal – Grand port maritime de Dunkerque
KIRCHSTETTER France – France Énergie Éolienne
MAIRE Lisa – DIRMER MEMNor
PAPORE Laëtitia – Union nationale des producteurs de granulats
VIERA Antony – CRPMEM Hauts-de-France